

## **AVIS**

### **Mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Satory Ouest sur la commune de Versailles**

Le 26 juillet 2017, la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable a rendu un avis délibéré n° 2017-34 portant sur l'étude d'impact du projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté Satory Ouest sur la commune de Versailles.

Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, l'étude d'impact portant sur la création de la ZAC Satory Ouest et l'avis émis par l'Autorité environnementale sont mis à la disposition du public avant l'approbation de l'opération.

Cette mise à disposition du public se déroulera du **23 juillet 2018 au 24 septembre 2018 inclus**, soit pendant 64 jours consécutifs.

Les pièces du dossier, sous format papier, seront déposées, pendant toute la durée de la mise à disposition :

- à la mairie de Versailles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- à la préfecture de Versailles (Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1 avenue de l'Europe) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Ils seront également consultables sur le site internet :

- des services de l'État dans les Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>
- de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay à l'adresse suivante : <https://www.epaps.fr/dossiercreation-etudesimpact-zacsatoryouest>.

Toutes informations sur le dossier mis à disposition peuvent être demandées auprès de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay à l'adresse suivante : [contact@oin-paris-saclay.fr](mailto:contact@oin-paris-saclay.fr) – Téléphone : 01.64.54.36.50.

Pendant la durée de la mise à disposition, toutes observations et propositions sur le projet de création de la ZAC Satory Ouest pourront être consignées par les intéressés sur le registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Versailles et à la préfecture de Versailles.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du 23 juillet 2018 au 24 septembre 2018 inclus sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <https://www.epaps.fr/dossiercreation-etudesimpact-zacsatoryouest>.

L'avis n° 2017-34 du 26 juillet 2017 de l'Autorité environnementale est consultable sur le site Internet des services de l'État dans les Yvelines.

À l'issue de la procédure et après prise en considération des observations et propositions du public et rédaction d'une synthèse de ces dernières, le préfet des Yvelines approuvera ou non la création de la zone d'aménagement concerté Satory Ouest.